

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle E (Informatique, Statistiques et Calcul scientifique), emploi-type Technicienne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, session 2019, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG.

Le président de l'Université de Bourgogne - Dijon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 1er avril 2019 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle E (Informatique, Statistiques et Calcul scientifique), emploi-type Technicienne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, au titre de l'année 2019, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG :

Madame MOUQUET-NOPPE Christine, ingénieure d'études hors classe, présidente, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Monsieur CHOCHOI David, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Rectorat de l'académie de Dijon, Dijon.

Monsieur CHIBANI Marc, technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle, expert, Rectorat de l'académie de Besançon, Besançon.

Monsieur HOFMANN Philippe, ingénieur d'études classe normale, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame MOREIRA DOS SANTOS Céline, maître de conférences classe normale, Université de Bourgogne, Dijon.

Madame SELLIER Christelle, assistante ingénieure, Université de Lorraine, Nancy.

Madame LE MOINE Christelle, ingénieure de recherche de 1ère classe, suppléante, Rectorat de l'académie de Dijon, Dijon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Dijon, le 02/05/2019

Le Président de l'Université
de Bourgogne

Alain BONNIN